Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20190520-D130-19-DE
Date de télétransmission : 20/06/2019
Date de réception préfecture : 20/06/2019

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 130.19 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire : **SEANCE DU 20 MAI 2019**
- **En exercice :** 93
- **Présents ou représentés :** 77
- **Votants :** 77
- **Suffrages exprimés :** 77 (77 pour)
- **Secrétaire de séance :** M. Nicolas JAUBERT

Le vingt mai deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le quatorze mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes du Bersac (commune du Bersac) sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Lionel BOUMIER
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ROUGON
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ représenté par son suppléant, M. Sylvain GOSIOSO
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représenté par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Garde-Colombe :
  - M. Edmond FRANCOU
  - M. Damien DURANCEAU
  - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Piarre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL représenté par Mme Julie RAVEL à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Evelyne GAUTHIER
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par M. Albert MOULLET à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Philippe AMIC
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Laurent MAGADOUX
  - M. Gino VALERA représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration
  - M. Robert GARCIN représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
  - Mme Dominique MICHELENA
  - M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison : M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20190520-D130-19-DE
Date de télétransmission : 20/06/2019
Date de réception préfecture : 20/06/2019

- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH représentée par M. Alain RAHON à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Olivier JOASSON
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par son suppléant, M. Michel COUBAT
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Bernard MATHIEU
  - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
  - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christiane GHERBI
  - Mme Nicole PELOUX
  - M. Marcel BAGARD
  - M. Nicolas LAUGIER
  - M. Michel AILLAUD représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui il a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
  - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
  - M. Michel BRUNET représenté par Mme Françoise GARCIN à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD représenté par sa suppléante, Mme Aliette DE WYNDT
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - M. Albert MOULLET
  - Mme Isabelle BOITEUX représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule :
  - M. Gérard TENOUX
  - Mme Nathalie BOURGEAUD
  - Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par M. Michel HERNANDEZ à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant M. Bernard BLANC
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20190520-D130-19-DE
Date de télétransmission : 20/06/2019
Date de réception préfecture : 20/06/2019

- Pour la commune de Mison : M. Robert GAY
- Pour la commune de Monêtier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : M. Christophe LEONE
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Sisteron : M. Saïd SAOUDI
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

<u>ORDRE DU JOUR</u> : Germanette : convention d'utilisation et de mise à disposition de la base de loisirs pour l'activité Festi'Bulles

Parmi les animations envisagées sur la base de loisirs de la Germanette, est proposée l'activité de waterball « Festi'bulle » organisée par Stéphanie WALBECQ. Cette activité aquatique déjà organisée en 2017 et en 2018 qui consiste à marcher sur l'eau dans une boule géante est très appréciée par le public de la base de loisirs.

Pour un montant de 1830 €, il est proposé de reconduire cette activité payante pour 6 journées sur les deux mois de la saison estivale. 6 prestations de 4 heures chacune sont prévues sur l'ensemble de la saison d'été aux dates suivantes : 11,18, 25 juillet et 1er, 8 et 15 août 2019 de 14h00 à 18h00.

Cette activité est payante pour les participants. La vente des tickets est assurée par l'agent en charge des activités nautiques. Les tarifs d'accès sont de 2 € par tour et de 5 € les 3 tours.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention d'utilisation et de mise à disposition de la base de loisirs de la Germanette avec Stéphanie WALBECQ, ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de l'activité Festi'bulle.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch